



Auteur violences conjugales Pénalité ? Garde enfants ?

Par **bivillec**, le **30/01/2019** à **13:33**

Bonjour,

Je suis mère au foyer, mariée, et mère de trois jeunes enfants (15 mois à 6 ans).

Je suis victime depuis 2005 de violences conjugales (violences psychologiques et violences physiques). Ces deux types de violence se sont récemment bien accentuées. Mon époux **serait** quelqu'un de pervers narcissique. **Mon époux n'a jamais été violent physiquement avec mes enfants et c'est un homme parfait à l'extérieur du foyer.**

Je souhaite depuis peu sortir de cette situation et divorcer. J'ai été manipulée. Je pensais que cela allait s'arranger. **Je souhaite obtenir la garde principale des enfants, et que mon mari ait nos enfants que partiellement. J'insiste à dire quand même que j'aimerais bien que mon mari ne soit pas interdit d'avoir de temps en temps la garde de nos enfants (soit un week-end tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires). Je souhaite que mon mari conserve son emploi de conseiller bancaire et qu'il ne soit pas emprisonné.**

J'ai contacté le 3919, numéro national des femmes battues cela fait 15 jours, je vais voir pour la première fois un intervenant (je crois un juriste d'une association, association entraide située au tribunal à Beauvais) mardi prochain pour être guidé au niveau juridique.

Toutefois, il faut que j'aille déposer plainte contre mon mari, et c'est à ce sujet que je vous écris. Je réfléchis en fait beaucoup sur le contenu de la plainte. Je suis partagée entre tout dire, dire la vérité, ou bien ne pas tout dire.

Question 1: si je dis la vérité, cela pourrait-il être compatible avec mon souhait indiqué en gras ci-dessus ?

Question 2: si je dis que la violence physique est récente et que celle psychologique est ancienne, qu'est ce que cela donnera de différent au niveau pénal ?

Question 3: que dire de précis pour que mon souhait soit exaucé?

Merci d'avance,

Une maman

Par **jodelariege**, le **30/01/2019** à **14:19**

bonjour ; il faut dire la vérité : mentir se retourne toujours contre vous et votre conjoint pourra se servir de vos mensonges contre vous

quand on ment on s'emmêle toujours "les pinceaux" à un moment ou à un autre...

les juges sont au courant qu'il est difficile pour une femme de se liberer de l'emprise de certains hommes: certaines femmes partent au bout du premier coup ,d'autres au bout de 10 coups ,d'autres au bout de plusieurs années comme vous et d'autres ne partent jamais car elles sont mortes : lisez le journal quotidien de votre région ;vous verrez obligatoirement un à 3 meurtres de femmes par leur compagnon cette semaine

donc le fait que vous ne réagissiez que maintenant ne vous enlèvera pas vos enfants ... si votre mari est un bon père pour les enfants il pourra avoir un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires